

haut qu'elle ne se souciait plus d'un protectorat qui, d'après elle, lui causait plus d'embarras que d'avantages. De plus ce protectorat sur les chrétiens, considérés comme tels, était en complet désaccord avec l'esprit laïque qui devient la règle du gouvernement. Sous ce point de vue, ni le chancelier allemand ni le pape n'avaient rien à se dire, la question étant déjà réglée. Reste l'autre question : celle du protectorat français sur tous les chrétiens appartenant à d'autres nationalités. Malgré ce qu'a fait, ce qu'a déclaré le gouvernement français, le Saint-Siège n'a point voulu se départir de sa ligne de conduite séculaire. Faisant la différence entre la France et ceux qui momentanément la gouvernent, il n'a point voulu, pour la faute et la haine de ceux-ci, priver celle-là d'un droit séculaire qu'elle avait acheté au prix du sang de ses enfants. Les politiques, qui ne connaissent que la guerre de représailles, auraient heureusement pu s'inspirer de la magnanimité du Saint-Siège sur cette question. Est-ce à dire que ce protectorat français durera longtemps ; je ne le crois pas. Les puissances catholiques, et même protestantes, comme l'Allemagne, se substitueront *sensim sine sensu* à la France, et le protectorat tombera comme un fruit mûr se détache de l'arbre, parce qu'on n'a rien fait pour l'y rattacher.

— Mais il y avait une autre question dans l'air et celle-ci a probablement dû y être discutée parce qu'elle est posée depuis longtemps : l'institution d'une nonciature à Berlin. Du moment que l'Allemagne entretient une légation à Rome, il semblerait naturel que le Saint-Siège rétablît à Berlin l'ancienne nonciature de Cologne. Cela semblerait naturel, et cependant jusqu'à présent rien n'a été fait. C'est que la question est assez complexe, et que même dans le camp ecclésiastique, il y a bien des oppositions à cette mesure que Guillaume II désirerait. Il est à remarquer que parfois les pays catholiques qui n'ont pas une nonciature, ne désirent pas en avoir. Nous en avons eu de récents exemples. Le cardinal Manning, archevêque de Westminster, fit échouer le projet d'une nonciature ou délégation apostolique à Londres. La délégation

apostol
sans ur
dû usei
ques an
gnaient
ont pu
bien pl
ments.
Centre,
ment 2
pourrai
de ce p
n'est p
s'exerce
samme
Centre
tique. I
pu se ti
le Cent
disent c
de nonc
dente li
personn
qui san
magne,
très gra
fin à c
qu'évêq
quoi vo
nonciat
rois, l'ai
affaires
nonciat
tion. Je
non poi
par tom
la diplo